

D2023-026

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	oui, D2022-060 modification des horaires de plus de 30 minutes)
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Châlons-En-Champagne 12 Avenue de Valmy 51000 Châlons-en-Champagne 48.962764; 4.365471
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Saint-Dizier Avenue du Chêne St Amand (Arrêts Marina), Zone Commerciale du chêne Saint-Amand, 52 100 Saint-Dizier, France 48.625909, 4.96473

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

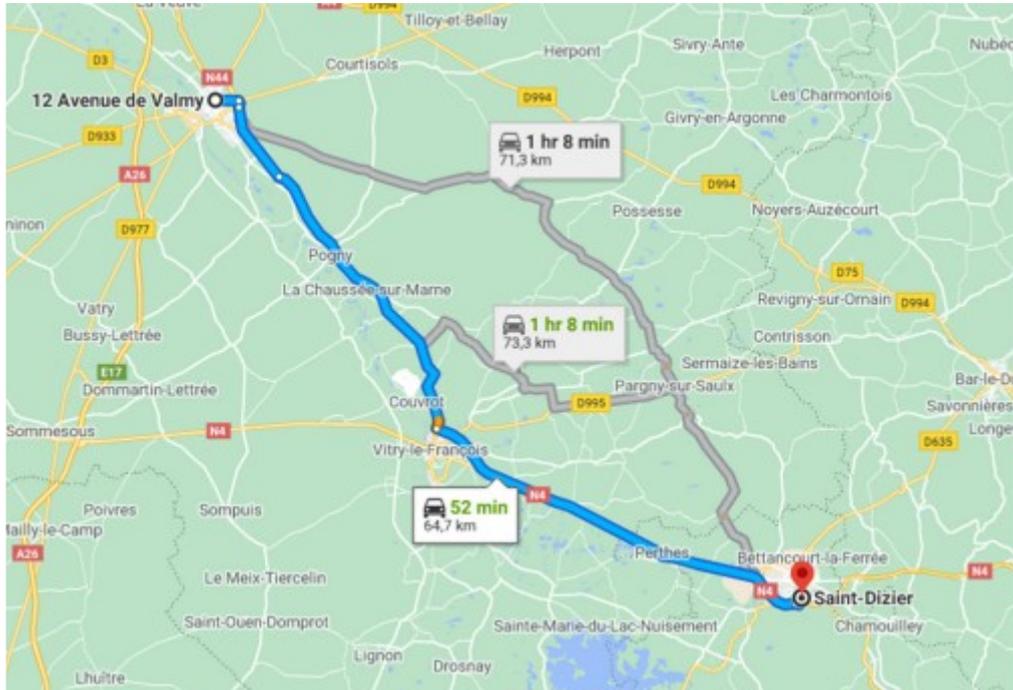
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Châlons-en-Champagne to Saint Dizier
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	50 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Châlons-en-Champagne to Saint Dizier

Pièce jointe n°1

Itinéraire Saint Dizier - Châlons-en-Champagne



Pièce jointe n°2

Fréquence Châlons-en-Champagne-Saint Dizier

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de	Départs de
	Châlons-en-Champagne- Saint Dizier	Saint Dizier- Châlons-en- Champagne
Lundi	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Mardi	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Mercredi	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Jeudi	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Vendredi	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Samedi	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Dimanche	15h55-16h45/19h55-20h45	10h35-11h25 /13h50-14h40
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)